

Agence d'évaluation des technologies
et des modes d'intervention en santé

PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2008-2010



SE **DONNER**

LES **MOYENS**

Québec 

Le *Plan d'action de développement durable 2008-2010* a été rédigé par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et est accessible seulement en version électronique, à l'adresse : www.aetmis.gouv.qc.ca/site/developpement_durable.phtml.

Ce plan d'action s'inscrit dans la démarche gouvernementale présentée dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et vient répondre aux exigences posées aux ministères et organismes.

Responsable : Philippe Glorieux

Rédaction : AETMIS

Révision linguistique : Catherine Lavoie

Conception graphique : Jocelyne Guillot

Des remerciements sont adressés aux membres du personnel de l'AETMIS qui ont contribué à l'élaboration du présent document.

Pour tout renseignement, communiquer avec :

Agence d'évaluation des technologies
et des modes d'intervention en santé (AETMIS)

2021, avenue Union, bureau 10.083

Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél.: (514) 873-2563

Télec.: (514) 873-1369

aetmis@aetmis.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

ISBN 978-2-550-55618-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009.

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.



TABLE DES MATIÈRES

Mot du Président	2
Introduction	3
Orientation 1 : Informer, sensibiliser, éduquer et innover	4
Orientation 2 : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	5
Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable	6
Orientation 5 : Répondre aux changements démographiques	7
Annexe	8
Fiche synthèse	10



MOT DU PRÉSIDENT



La *Loi sur le développement durable*, sanctionnée le 19 avril 2006, a constitué un événement important dans la démarche gouvernementale de développement durable. Cette loi prévoit entre autres que chaque ministère, organisme et entreprise de l'administration publique doit : 1) prendre en compte, dans ses différentes actions, l'ensemble des seize (16) principes de développement durable et 2) déterminer, dans un document public, les activités qui seront mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. La loi instaure un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

Bien que le développement durable soit une notion relativement récente, l'Agence a depuis plusieurs années fait bon nombre de choix qui s'inscrivent dans cette démarche. En tant qu'organisation axée sur l'excellence, l'AETMIS considère essentiel que ses pratiques s'accordent pour intégrer dans les meilleures conditions des façons de faire créatrices de changements. Désormais, c'est dans le cadre de son Plan d'action que se prendront les décisions de l'AETMIS relatives au développement durable. Mieux coordonnées, elles auront ainsi plus d'effets, et les changements pourront se faire en profondeur.

Ce premier plan d'action d'une durée d'un an permettra à l'Agence de mettre en place les équipes et les outils nécessaires pour mener une action rigoureuse en matière de développement durable. L'ensemble du personnel sera non seulement sensibilisé, mais aura également la possibilité de s'engager tant personnellement que professionnellement dans cette démarche d'avenir. Au terme de cette première année, l'AETMIS sera en mesure de proposer un Plan d'action à plus long terme. Mais d'ores et déjà, l'AETMIS se donne des objectifs et retient des actions qui touchent quatre des neuf orientations gouvernementales :

Orientation 1 : Informer, sensibiliser, éduquer et innover

Orientation 2 : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable

Orientation 5 : Répondre aux changements démographiques

C'est avec conviction que les membres de notre organisation endossent les objectifs de ce plan d'action et s'engagent dans cette démarche essentielle pour le mieux-être de la population comme de celui des générations futures.

Juan Roberto Iglesias, m.d., M. Sc.,
président-directeur général



INTRODUCTION

L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) est un organisme indépendant relevant du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Sa mission est de conseiller le ministre et d'appuyer, au moyen de l'évaluation, les décideurs du milieu québécois de la santé. Ses évaluations portent sur l'introduction, l'acquisition et l'utilisation de technologies de la santé, ainsi que sur les modalités de dispensation et d'organisation des services. En outre, l'AETMIS apporte son soutien à la pratique clinique par l'élaboration de guides de pratique clinique. La promotion de l'évaluation, le transfert des connaissances, la formation ainsi que le rayonnement de l'expertise québécoise sont également au cœur de sa mission.

Le personnel de l'AETMIS et ses proches partenaires sont déjà très sensibilisés à l'importance d'un environnement sain et à la place du développement durable pour la société. La *Loi sur le développement durable* ajoute une motivation importante pour structurer les initiatives existantes et pour élargir la réflexion aux évaluations qui lui sont demandées.

L'AETMIS a retenu dans sa démarche initiale les objectifs qui la concernent le plus directement, mais se donne comme mission d'élargir la portée de sa réflexion pour que ses partenaires puissent bénéficier de ces analyses. Le premier plan d'action touchera dès lors quatre des objectifs gouvernementaux en tenant compte des dix principaux principes énoncés dans la loi, qui interpellent l'AETMIS :



ORIENTATION 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCER ET INNOVER

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel 1

Faciliter, par des communications adaptées, l'engagement du personnel

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

Indicateur :

- Taux d'employés sensibilisés aux principes de développement durable

Cible :

- D'ici le 31 mars 2010, sensibiliser 100 % des employés

Action 2

Inventorier des solutions écoresponsables à implanter

Indicateur :

- Nombre d'actions, personnelles et organisationnelles, qui constituent des solutions écoresponsables

Cible :

- Création d'une liste d'actions écoresponsables relevant de l'organisation et liste d'actions écoresponsables individuelles

Objectif organisationnel 2

Engager l'organisation de façon structurante, vers une gestion axée sur le développement durable

Action 3

Mettre sur pied un groupe de travail auquel contribuent toutes les directions pour élaborer le plan d'action à long terme

Indicateur :

- Mise sur pied du groupe de travail

Cible :

- Entrée en vigueur du plan d'action pour le 1^{er} avril 2010



ORIENTATION 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Objectif organisationnel 3

Prendre en compte les principes de développement durable dans les rapports d'évaluation jugés pertinents

Action 4

Créer une démarche adaptée à l'évaluation des technologies

Indicateur :

- Mise sur pied d'un comité responsable de l'élaboration de l'outil méthodologique

Cible :

- Introduction de cet angle d'analyse dans au moins un dossier, au 31 mars 2010



ORIENTATION 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel 4

Mettre en application des mesures de gestion responsable pour les volets environnemental et sociétal

Action 5

Mettre en œuvre des pratiques et des gestes contribuant à l'application de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Indicateur 1 :

- Nombre de mesures mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Cible :

- Mise en place de trois mesures pour l'année 2009-2010

Indicateur 2 :

- Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables

Cible :

- Mise en place de cinq pratiques organisationnelles pour l'année 2009-2010



ORIENTATION 5

RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

Objectif organisationnel 5

Faciliter la conciliation travail-études-vie personnelle

Action 6

Faire connaître des mesures disponibles favorisant la conciliation travail-famille

Indicateurs :

- Nombre de mesures disponibles
- Nombre de personnes qui s'en prévalent

Cible :

- Définition d'une liste de cinq mesures disponibles pour le 15 octobre 2009
- 100 % des employés informés au sujet des mesures disponibles

Objectif gouvernemental 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

Objectif organisationnel 6

Introduire les principes du développement durable dans nos analyses d'impact économique

Action 7

Créer un groupe de travail dédié à l'élaboration d'un outil d'analyse sur les conditions de traitement du développement durable en termes économiques

Indicateur :

- Outil d'analyse sur les conditions de traitement du développement durable en termes économiques

Cible :

- Proposition d'un outil d'analyse dans le Guide de pratique des chercheurs



ANNEXE

Motifs pour lesquels certains objectifs de la stratégie gouvernementale n'ont pas été retenus dans le Plan d'action de développement durable 2009-2013

Ce premier plan d'action, qui se veut l'amorce du Plan d'action 2010-2013, touche à cinq des objectifs gouvernementaux. Les objectifs qui suivent n'ont pas été retenus parce qu'ils sont en dehors des mandats dévolus à notre organisation :

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec
3. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable
15. Accroître le niveau de vie
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail

En raison des priorités de l'organisation, les contraintes liées aux ressources humaines disponibles ne permettent pas d'intégrer ces objectifs immédiatement dans notre plan d'action. Il est seulement à prévoir que plusieurs des objectifs qui suivent seront intégrés dans le Plan d'action 2010-2013

3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre



FICHE SYNTHÈSE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1					
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en oeuvre.					
OBJECTIFS ORGANISATIONNELS	ACTIONS	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE SUIVI	CIBLE AU 31 MARS 2010	RÉSULTATS
Faciliter, par des communications adaptées, l'engagement du personnel.	Mettre en oeuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique	À l'interne	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'employés sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> D'ici le 31 mars 2010, sensibiliser 100 % des employés 	
	Inventorier des solutions écoresponsables à implanter	À l'interne	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions, personnelles et organisationnelles, qui constituent des solutions écoresponsables 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une liste d'actions écoresponsables relevant de l'organisation et liste d'actions écoresponsables individuelles 	
Engager l'organisation de façon structurante, vers une gestion axée sur le développement durable	Mettre sur pied un groupe de travail auquel contribuent toutes les directions pour développer le plan d'action à long terme	À l'interne	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied du groupe de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Entrée en vigueur du plan d'action pour le 1^{er} avril 2010 	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4					
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.					
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION	COLLABORATEURS	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE AU 31 MARS 2010	RÉSULTATS
Prendre en compte les principes de développement durable dans les rapports d'évaluation jugés pertinents	Créer une démarche adaptée à l'évaluation des technologies	À l'interne	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un comité responsable de l'élaboration de l'outil méthodologique 	<ul style="list-style-type: none"> Introduction de cet angle d'analyse dans au moins un dossier, au 31 mars 2010 	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement					
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION	COLLABORATEURS	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE AU 31 MARS 2010	RÉSULTATS
Prendre en compte les principes de développement durable dans les rapports d'évaluation jugés pertinents	Créer une démarche adaptée à l'évaluation des technologies	À l'interne	■ Mise sur pied d'un comité responsable de l'élaboration de l'outil méthodologique	■ Introduction de cet angle d'analyse dans au moins un dossier, au 31 mars 2010	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.					
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE SUIVI	CIBLE AU 31 MARS 2010	RÉSULTATS
Mettre en application des mesures de gestion responsable pour les volets environnemental et sociétal	Mettre en œuvre des pratiques et des gestes contribuant à l'application de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	À l'interne	■ Nombre de mesures mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ■ Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables	■ Mise en place de trois mesures pour l'année 2009-2010 ■ Mise en place de cinq pratiques organisationnelles pour l'année 2009-2010	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.					
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE SUIVI	CIBLE AU 31 MARS 2010	RÉSULTATS
Faciliter la conciliation travail-études-vie personnelle	Faire connaître des mesures disponibles favorisant la conciliation travail-famille	À l'interne	■ Nombre de mesures disponibles ■ Nombre de personnes qui s'en prévalent	■ Définition d'une liste de cinq mesures disponibles pour le 15 octobre 2009 ■ 100 % des employés informés au sujet des mesures disponibles	
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé					
OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE SUIVI	CIBLE AU 31 MARS 2010	RÉSULTATS
Introduire les principes du développement durable dans nos analyses d'impact économique	Créer un groupe de travail dédié à l'élaboration d'un outil d'analyse sur les conditions de traitement du développement durable en termes économiques	À l'interne	■ Préparation d'un outil d'analyse sur les conditions de traitement du développement durable en termes économiques	■ Proposition d'un outil d'analyse dans le Guide de pratique des chercheurs	

Pour tout renseignement, communiquer avec :
Agence d'évaluation des technologies
et des modes d'intervention en santé (AETMIS)
2021, avenue Union, bureau 10.083
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél.: (514) 873-2563
Télec.: (514) 873-1369
aetmis@aetmis.gouv.qc.ca

WWW.AETMIS.GOUV.QC.CA/SITE/DEVELOPPEMENT_DURABLE.PHTML

**Agence d'évaluation
des technologies
et des modes
d'intervention en santé**

Québec 